



# CMS

Numéro 11, Août 2000

# Bulletin

## SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| <b>Partenariat et Progrès</b> .....   | 1  |
| La CMS regarde vers la mer .....  | 2  |
| <b>Activités de conservation</b>  |    |
| MOU sur les tortues marines de l'océan<br>Indien-Asie du Sud-Est .....  | 4  |
| Albatros et pétrels .....   | 5  |
| La grande Outarde .....   | 6  |
| Manchots africains sauvés de la<br>marée noire .....  | 7  |
| Progrès accomplis dans la recherche sur<br>les cétacés au Sénégal et en Gambie ...                                    | 8  |
| Inauguration du Parc National du<br>Lac Prespa, Albanie .....   | 9  |
| Début d'un nouveau projet GEF sur les<br>grues de Sibérie .....   | 10 |
| La <i>Wild Bird Society of Japan</i> signe un<br>MOU sur la grue de Sibérie .....                                     | 10 |
| Courlis à bec grêle .....   | 11 |
| Atelier de Guinée-Conakry sur la con-<br>servation et la gestion des mammifères<br>marins en Afrique de l'Ouest ..... | 12 |
| <b>Les Secrétariats des Accords</b>   |    |
| AEWA .....  | 14 |
| L'Unité des Accords .....   | 14 |
| EUROBATS .....  | 15 |
| ASCOBANS .....  | 16 |
| ACCOBAMS .....  | 17 |
| <b>Nouvelles de ...</b>   |    |
| Réunion de la CBI .....   | 17 |
| GROMS .....   | 18 |
| Migration et mythologie .....   | 18 |
| Coopération entre la CMS et IWC .....   | 19 |
| Personnalités .....   | 20 |
| La CMS à EXPO 2000 de Hanovre .....   | 21 |
| UNEP/CMSC .....   | 22 |
| La CMS lance une affiche officielle .....   | 22 |
| Atelier de la CMS en Japon .....  | 23 |
| Nouvelles Parties .....   | 23 |
| Calendrier des événements .....   | 24 |
| Carte des Parties à la CMS .....  | 24 |



## Partenariat et Progrès

par M. Mueller-Helmbrecht  
Secrétaire exécutif de la CMS

La République du Congo, la Géorgie, l'Ouganda, la Croatie et la Nouvelle Zélande, soyez les bienvenus ! Cinq nouvelles Parties à la CMS dans les huit premiers mois du nouveau millénaire, faisant passer à 70 (nombre effectif au 1er octobre 2000) le nombre de Parties à la CMS, élargissant l'aire géographique et la couverture mondiale de la CMS, émanation des Nations Unies.

Le premier thème que je souhaiterais aborder est "le partenariat", un concept qui est maintenant inclus dans un certain nombre de résolutions adoptées par la Conférence des Parties à la CMS. Jusqu'ici, seules quelques Parties à la CMS ont pris des mesures actives pour faire progresser cette notion, mais d'autres sont en train de créer des partenariats pour la réalisation de programmes ou de projets prometteurs. C'est un pas particulièrement bienvenu. Le Secrétariat aimerait donner à d'autres pays industrialisés Parties à la CMS et à d'autres organisations des précisions sur des exemples pertinents afin qu'ils puissent être copiés mutatis mutandis.

Etant donné ce que j'ai appris des autorités, des scientifiques et des ONG de certaines nouvelles Parties, à savoir que la volonté de faire plus pour la conservation et la gestion des espèces migratrices est plus forte que ce que permet leur capacité en matière de finances et de personnel, "le partenariat" fournit une occasion de mettre en commun des ressources précieuses.

Le Secrétariat a fait quelques avancées pour ce qui est de la liaison avec d'autres conventions relatives à la biodiversité. A la récente COP 5 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui s'est tenue au siège du PNUE à Nairobi, Kenya, en mai 2000, une étude - lancée conjointement par le PNUE et les Secrétariats de la CMS et de la CDB - a été soumise. Le rapport intitulé "Comment l'application de la CMS complète l'application de la CDB" est disponible en ligne sur le site internet de la CMS ou sur demande directe au Secrétariat de la CMS. Le rapport et les décisions respectives de la COP à la CDB seront soumis à la prochaine réunion du Comité permanent de la CMS.

Cependant, ceci n'est pas le seul progrès accompli depuis la dernière édition du Bulletin de la CMS. Non seulement des partenariats entre pays industrialisés et pays en développement prennent de plus en plus d'importance, mais aussi l'avance prise par certaines Parties dans la mise au point et la conclusion d'Accords en faveur d'espèces migratrices au titre de la CMS (conformément à l'Article IV de la CMS) commence à porter ses fruits.

Publié par le:

Secrétariat PNUE/CMS,  
Martin-Luther-King-Str. 8,  
D- 53175 Bonn, Allemagne;  
Tel.: (49 228) 815 2401/02;  
Fax: (49 228) 815 24 49;  
e-mail: cms@unep.de  
<http://www.wcmc.org.uk/cms>

Also available in English  
Disponibile también en español  
The CMS Bulletin is also available online

## La CMS regarde vers la mer

par Douglas Hykle, Secrétaire exécutif adjoint

C'est ainsi que le Sénateur Robert Hill, Ministre australien de l'Environnement, investit sa volonté politique, sa capacité personnelle et des moyens de financement afin de mettre au point et de conclure un Accord pour une meilleure protection des albatros et des pétrels de l'hémisphère Sud. Le Ministère australien de l'Environnement a contribué aussi substantiellement à la conclusion d'un Mémoire d'Accord (MoU) sur les tortues marines de l'océan Indien et d'une partie du Pacifique. Le Ministère allemand de l'Environnement pousse vigoureusement à la mise au point de dispositions pour une meilleure conservation et une gestion durable d'espèces d'esturgeons dont la plupart sont migratrices et de toute évidence surexploitées. Le Secrétariat a mis la dernière main au MoU sur la population d'Europe centrale de la grande outarde (*Otis tarda*) qui est actuellement ouvert pour signature. D'autres activités sont dans une phase préparatoire, il serait donc prématuré d'en parler à ce stade.

Le Secrétariat permanent de l'AEWA a été installé au sein du Secrétariat de la CMS à Bonn. ASCOBANS et EUROBATS ont tenu leur MOP3 l'un après l'autre à Bristol (R.U.) en juillet. Outre les progrès accomplis dans leur application, ils ont décidé d'intégrer leurs Secrétariats dans l'Unité des Accords du Secrétariat de la CMS à compter de l'année prochaine. Il y a également toutes les raisons de croire que les trois postes vacants au Secrétariat de la CMS seront pourvus dans les semaines à venir.

Puis-je également saisir cette occasion pour vous remercier, vous tous qui avez activement contribué aux progrès dont le Secrétariat peut faire état dans cette édition du Bulletin. J'estime que ce que reçoivent les Parties (je préférerais dire les animaux migrants) est au moins égal à ce que donnent d'autres conventions et organisations internationales. J'espère que les conditions internes et externes des Secrétariats de la CMS et des Accords permettront à ces normes de qualité d'être maintenues à l'avenir.

La Convention sur les espèces migratrices s'oriente de plus en plus vers la mer. Dans le sillage des deux accords sur les cétacés - ASCOBANS et ACCOBAMS - conclus en Europe dans les années 90, les Instruments de la CMS s'étendent maintenant dans d'autres domaines pour couvrir les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique et celles de l'océan Indien, ainsi que les oiseaux d'eau de l'hémisphère Sud. En outre, au cours des années, la CMS a financé de nombreux petits projets, enquêtes et ateliers sur les espèces marines.

Le moment est donc venu d'évaluer le meilleur moyen d'intégrer les travaux de la CMS dans des processus institutionnels beaucoup plus vastes tels que les initiatives prises dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (UNCLOS). Jusqu'à ce jour, la CMS n'a pas participé activement aux travaux de l'UNCLOS ni à ceux des divers organes fonctionnant dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).

La première Réunion des Nations Unies sur le Processus consultatif informel à Composition non-limitée sur les Questions océaniques (UNICPO) qui s'est tenue au siège des Nations Unies à New York du 30 mai au 2 juin 2000, a ouvert une fenêtre sur les travaux de divers organes et instruments dont les objectifs rejoignent ceux de la CMS. L'UNICPO a été créé pour faciliter les débats de l'Assemblée générale annuelle sur les océans et le droit de la mer en proposant des questions qui devront être examinées par l'Assemblée générale et en identifiant des domaines où la coordination et la coopération aux niveaux intergouvernementaux et interagences devraient être renforcées.

La conférence UNICPO de mai 2000 a accordé une attention particulière aux problèmes de la pêche illégale, non-réglémentée et non-déclarée (sigle anglais: IUU), qui sont inextricablement liés à la question mondiale de la surpêche et de la prise accidentelle. Cette dernière question, naturellement, concerne tout particulièrement les nombreuses espèces migratrices que la CMS vise à conserver - à savoir: les oiseaux d'eau, les mammifères marins et les tortues marines - qui sont de plus en plus atteints par les interactions avec des installations de pêche. Le Gouvernement australien a organisé une consultation d'experts sur les trois problèmes IUU relatifs à la pêche à Sydney en mai 2000 et une autre consultation technique sera réunie par la FAO à Rome du 2 au 6 octobre 2000.

Il y a une grande quantité d'organisations, d'instruments et de programmes avec lesquels la CMS doit agir si une plus grande importance est accordée aux menaces humaines à l'encontre des espèces migratrices qui fréquentent la haute mer et les zones côtières. A part l'UNCLOS, ceux-ci comprennent sans aucun ordre particulier:

- l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et son *Code de conduite pour une pêche responsable* (1995), le *Plan d'action international pour réduire les prises accidentelles d'oiseaux d'eau dans les installations de pêche aux longues lignes* (1999) et l'*Accord pour promouvoir le respect par les bateaux de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion* (1993, pas encore en vigueur);

- le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et son *Programme pour les mers régionales, ainsi que le Programme mondial d'action pour la protection de l'environnement marin contre les activités d'origine terrestre*;
- l'Organisation maritime internationale et la *Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux (1973/1978)* et
- le Sous-comité sur les océans et les zones côtières (SOCA) établi par le Comité administratif des Nations Unies sur la coordination (agissant notamment comme chef d'étude pour le Chapitre 17 de l'Ordre du jour 21 qui concerne la protection de l'environnement marin et de ses ressources vivantes).

Cette liste n'est certainement pas exhaustive mais elle donne une idée des besoins et des possibilités de collaboration dans des domaines spécifiques. Avec des ressources et du personnel limités il sera important pour la CMS de concentrer ses efforts sur des initiatives spécifiques avec des objectifs réalistes et pour une ou plusieurs Parties à la CMS de prendre la responsabilité de coordonner leur développement. Une collaboration synergique avec d'autres organisations ayant les mêmes objectifs devrait être activement poursuivie.

La Résolution 6.2 sur les prises accidentelles adoptée par la sixième session de la Conférence des Parties à la CMS (Le Cap, novembre 1999) souligne le problème des prises accidentelles en relation avec les oiseaux d'eau, les tortues marines et les cétacés, et lance un appel aux Parties contractantes, au Secrétariat et au Conseil scientifique pour entreprendre diverses activités. Pour chacun de ces groupes taxonomiques des progrès sont accomplis.

Jusqu'à une période relativement récente la mortalité élevée des albatros sur les longues lignes installées pour la pêche au thon, surtout dans l'océan Indien et dans les mers du Sud, était considérée comme moins importante que celle des dauphins qui bénéficiaient d'un moratoire mondial sur la pêche pélagique à l'aide de vastes filets dérivants mis en vigueur en décembre 1992 (suite à la Résolution 46/215 de l'Assemblée générale des Nations Unies de 1991). Le Plan d'action international pour les oiseaux de mer mis au point par le Comité des pêches (COFI) de la FAO et approuvé en février 1999 commence à redresser ce déséquilibre. L'évolution en cours d'un Accord sur la conservation des albatros et des pétrels de l'hémisphère Sud sous la conduite de l'Australie est l'objectif le plus visible et le plus facile à atteindre pour les oiseaux de mer dans le cadre de la CMS.

Pour les tortues marines, la sérieuse menace posée par les installations de pêche aux longues lignes est de plus en plus évidente, à telle enseigne que,

l'année dernière, une installation de pêche des îles Hawaii a été temporairement fermée pendant la durée d'une évaluation de l'impact sur l'environnement. Les spécialistes des tortues marines ont demandé au Comité des pêches de la FAO d'envisager la mise au point d'un plan d'action comparable à celui convenu pour les oiseaux de mer en 1999, un qui reconnaisse que le potentiel de "solutions" technologiques profitant à un groupe taxonomique peut avoir des effets nuisibles sur d'autres. Ceci peut être un autre domaine auquel la CMS pourrait apporter son expérience, ses ressources et son soutien institutionnel, par exemple par l'intermédiaire de son Conseiller scientifique sur les tortues marines (Dr. Colin Limpus), le coparrainage de projets de recherche visant à mettre au point des mesures effectives de limitation et le cadre institutionnel fourni par les deux Mémorandums d'Accord sur les tortues marines.

La CMS a financé un certain nombre de projets qui visent à fournir à des décideurs des informations fondamentales permettant de mettre au point des stratégies de conservation à plus long terme pour les petits cétacés. Ces projets portent notamment sur la constitution de moyens, le soutien d'ateliers et des enquêtes de base notamment en Afrique de l'Ouest et dans le Sud-Est asiatique. L'expérience du Conseil scientifique, principalement en la personne du Dr. William Perrin, a permis de stimuler une grande partie de cette activité. La possibilité d'un soutien plus substantiel pour des activités plus étendues en Asie du Sud-Est grâce à un programme d'aide bilatérale fait actuellement l'objet d'un examen.

Clairement, la CMS a une contribution non négligeable à apporter dans ces domaines de conservation marine et il sera important pour les Parties contractantes de s'en inspirer dans leur façon d'agir avec la Convention et ses organes. Il est rappelé aux Parties l'invitation - convenue par le Comité permanent de la CMS il y a quelques années - de nommer une agence autre que celle avec laquelle le Secrétariat communique normalement pour recevoir régulièrement la correspondance de la CMS. Cette décision reconnaissait que, si le Secrétariat communique habituellement avec les ministères de l'Environnement ou les départements de Conservation de la nature, d'autres agences ayant la compétence des questions marines sont souvent mal informées de la CMS. On pourrait également prévoir que, comme la CMS se tourne de plus en plus vers la mer, la future composition des délégations à la Conférence des Parties devrait être plus représentative de ce déplacement d'importance. Enfin, si le problème des prises accidentelles et son impact sur les espèces migratrices couvertes par la CMS doit être abordé avec bon sens, il est impératif d'engager les organisations régionales de gestion de la pêche - auxquelles appartiennent de nombreuses Parties à la CMS - dans la recherche de solutions valables.

## MOU sur les tortues marines de l'océan Indien-Asie du Sud-Est conclu au titre de la CMS

Les efforts de coopération pour assurer la conservation des tortues marines mondialement menacées ont été grandement stimulés en juillet par l'adoption du texte d'un *Mémorandum d'Accord sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats dans l'océan Indien et dans les mers du Sud-Est asiatique*. Le Mémorandum est le second de la sorte à être conclu sous les auspices de la Convention sur les espèces migratrices.

Vingt-quatre Etats étaient représentés à la session de négociation qui a été accueillie par le Ministère malaisien des Pêches et s'est tenue près de la cité côtière de Kuantan du 11 au 14 juillet. La réunion s'est édiflée sur les solides progrès accomplis lors d'une première série de consultations organisées par Environment Australia à Perth en octobre 1999. Une fois de plus, les débats ont profité de la présence d'un certain nombre de personnes affiliées à l'UICN et à son groupe de spécialistes sur les tortues marines.

Le Mémorandum d'Accord met en place un cadre dans lequel les Etats de la région - ainsi que d'autres Etats intéressés - peuvent travailler ensemble pour conserver et repeupler les populations décimées de tortues marines dont ils partagent la responsabilité. Ce Mémorandum reconnaît une large gamme de menaces à l'encontre des tortues marines, dont la destruction de l'habitat, le prélèvement direct et le commerce, les prises accidentelles dans les engins de pêche, la pollution et autres sources de mortalité provoquées par l'homme. Le Mémorandum reconnaît la nécessité de traiter ces problèmes dans le contexte du développement socio-économique des Etats intéressés et de tenir compte d'autres instruments et organisations qui s'y rapportent. Un petit secrétariat et un comité consultatif seront créés pour aider à appliquer ses dispositions. Des contributions volontaires seront assurées pour garantir que cette fonction essentielle de coordination sera fournie au stade initial critique de l'existence du Mémorandum.

La réunion a décidé de mener à bien un Plan de conservation et de gestion à la prochaine session intergouvernementale qui aura lieu au début de 2001, époque à laquelle le Mémorandum d'Accord sera ouvert pour signature. Le Mémorandum envisage en outre la mise au point de plans sous-régionaux là où il n'en existe pas afin de renforcer les mesures spécifiques nécessaires pour assurer la conservation des tortues marines de la région et de leurs habitats.

Le Secrétariat de la CMS agit en tant que Dépositaire du Mémorandum d'Accord et fournit les services de base de secrétariat jusqu'à ce que le Bureau établi au titre du Mémorandum soit opérationnel, c'est à dire, espère-t-on, à la fin de 2001. Le texte intégral du Mémorandum d'Accord, en anglais, peut être obtenu sur le site internet de la CMS. Les traductions en arabe et en français sont actuellement préparées par le Gouvernement malaisien.

La session de négociation a été financée pour la plus grande part par une contribution généreuse du Gouvernement des Etats-Unis avec un appui supplémentaire de la CMS et d'Environment Australia. Il y a lieu de féliciter le personnel du Ministère malaisien des Pêches pour l'excellente organisation de la réunion et pour sa chaleureuse hospitalité. La réunion comportait des visites à un centre d'interprétation impressionnant consacré à la conservation et à la couaison des tortues marines qui a permis à des milliers de tortues vertes, lesquelles autrement auraient péri, de retourner à l'océan.

Même s'il est, hélas !, trop tard pour renverser le cours du déclin précipité de la tortue luth nidifiant sur la côte orientale de la péninsule de Malaisie, on espère que l'adoption de ce Mémorandum d'Accord donnera un nouvel élan aux programmes de conservation pour celle-ci et d'autres tortues marines menacées dans l'ensemble de l'océan Indien et des mers du Sud-Est asiatique.



Tortue luth

© J.Fretey

## Albatros et pétrels

Le Sénateur Robert Hill, Ministre australien de l'Environnement, est intervenu personnellement pour améliorer la conservation des oiseaux de mer dans l'hémisphère Sud. Sur ses instructions, Anne-Maire Delahunt, correspondant de la CMS pour l'Australie, et Andrew McNee, Conseiller scientifique de la CMS, avec une aide substantielle de la part du Ministère australien de l'Environnement, ont passé beaucoup de temps depuis leur retour de la COP6 à la CMS à préparer un projet



Albatros de Buller, © Bios

d'accord et un plan d'action sur la conservation des albatros et des pétrels de l'hémisphère Sud. L'Australie a organisé et accueilli une réunion consultative à Hobart, Australie, du 10 au 14 juillet 2000, réunion à laquelle ont participé les autorités de divers Etats de l'aire de répartition et d'organisations inter-gouvernementales. Le Sénateur Hill a ouvert la réunion en soulignant les divers facteurs de menace pour les oiseaux et l'urgente nécessité pour l'action internationale coordonnée d'améliorer l'état de conservation des espèces albatros et pétrel. Il a confirmé la volonté du Gouvernement australien de poursuivre le processus de négociation et de conclure un Accord au titre de la CMS.

Aux négociations, les participants ont fait de grands progrès dans la mise au point d'un Accord et d'un Plan d'action. La réunion a établi qu'un Accord sous les auspices de la CMS était la meilleure solution. Les propositions avancées par l'Australie concernant ses dispositions ont été acceptées dans l'ensemble par les autres participants. Toutes les espèces couvertes par l'Accord doivent être considérées comme si elles étaient menacées d'extinction ; des dispositions sur la conservation et la gestion ont été élaborées et les grandes lignes d'une structure organisationnelle de l'Accord - rôle de la réunion des Parties, Comité consultatif et Secrétariat - ont reçu un accord de principe.

Les autres questions encore à clarifier sont notamment l'insertion éventuelle du "principe de précaution" dans le texte de l'Accord, la structure précise et le rôle du Comité consultatif et la rédaction de la clause d'arbitrage. Le projet de Plan d'action doit également être affiné et complété par des experts internationaux. Le Ministère australien de l'Environnement a entrepris de poursuivre la rédaction de l'Accord et il consulte d'autres gouvernements afin de déterminer le moment et le lieu de la prochaine réunion. Le Dr. Colin Galbraith, Président du Conseil scientifique de la CMS, organise la révision du Plan d'action. Le rapport de la réunion de Hobart figure sur le site internet de la CMS.

Il est maintenant important que tous les Etats de l'aire de répartition ainsi que les OIG, les ONG et les Institutions scientifiques intéressées prennent une part active aux négociations finales nécessaires pour conclure cet Accord vital. Ensuite, il sera essentiel de s'assurer la participation de tous les pays exerçant des droits souverains dans l'aire de migration des espèces albatros et pétrel et entreprenant des activités de pêche et autres ayant des conséquences sur l'habitat des espèces.

## La grande Outarde - La CMS peut-elle aider la population à se reconstituer ?

Après de longues et intenses consultations, le Secrétariat de la CMS a mis la dernière main au texte du Mémorandum d'Accord sur la conservation et la gestion de la population d'Europe centrale de la grande outarde (*Otis tarda*). Le projet définitif du texte a été maintenant diffusé auprès des Etats de l'aire de répartition et des organisations internationales coopérantes, UICN, BirdLife International et International Council for Game and Wildlife Conservation (CIC).



Grande outarde, © B. Block,  
Agence d'Etat de l'Environnement  
Station de conservation des oiseaux  
du Brandebourg

Si les populations ibériennes et russes se chiffrent par plusieurs milliers d'oiseaux, la grande outarde est éteinte ou réduite à quelques spécimens errants dans certaines parties de son ancienne aire de répartition. Même dans les pays où la grande outarde a réussi à survivre, le nombre des oiseaux se compte par douzaines plutôt que par centaines. Le Mémorandum devrait donner lieu à une plus grande coopération pour aider à soutenir les populations fragmentées de l'espèce en Europe centrale.

On propose que les signatures de représentants autorisés des Etats de l'aire de répartition soient recueillies lors d'une petite cérémonie de signature au Second World Conservation Congress de l'UICN qui se tiendra à Amman (Jordanie) au mois d'octobre.

Le MoU demande la stricte protection de l'espèce ainsi que l'entretien et la restauration de son habitat. Il comprend également un Plan d'action composé de deux sections - une sur l'application en général, l'autre énumérant les actions spécifiques appropriées pour chaque Etat de l'aire de répartition.

### Grande Outarde (*Otis tarda*)

- une des espèces d'oiseau les plus lourdes capables de voler (les mâles peuvent atteindre 15-17 kg, les femelles 5-8 kg.)
- migration: la plus grande partie des populations ne migre pas. Cependant, dans les hivers les plus rigoureux elles peuvent migrer sur de grandes distances. C'est ainsi qu'en 1978 la population du Brandebourg a migré en Champagne (France) mais 50% seulement des oiseaux sont revenus
- la grande outarde est un des oiseaux d'Europe les plus en danger. Dans de nombreuses zones où l'on trouvait l'espèce autrefois, elle a déjà disparu.

### Menacée par :

- une agriculture intensive en expansion; l'utilisation d'engrais plutôt que le système de la terre en friche
- le travail constant des terres qui perturbe les oiseaux pendant la saison de l'accouplement et de l'incubation
- le drainage des zones humides
- l'épandage d'herbicides et de pesticides; le prélèvement de nourriture, les difficultés dans l'élevage des jeunes
- la fragmentation des terres, l'interruption des itinéraires aériens
- le danger des prédateurs pour les jeunes, principalement corbeaux, renards et de plus en plus blaireaux et martres

### Etats de l'aire de répartition pour le MOU

Albanie, Allemagne, Autriche, Bosnie & Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie, Moldavie, Pologne, République Tchèque, RYF de Macédoine, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Ukraine

## Sauvetage de la vie sauvage:



Un manchot africain très englué par la marée noire du *Treasure* attend d'être sauvé.

© L.G. Underhill

## 46 000 manchots africains sauvés de la marée noire

par John Cooper et Les Underhill

Des 46 000 oiseaux sauvés, 1 500 seulement sont morts à ce jour. On estime que le déversement accidentel des hydrocarbures du *Treasure* aurait tué 1% de la population de l'espèce. Si rien n'avait été fait, 25% des oiseaux seraient morts. D'après les suivis de précédents désastres de ce genre, nous savons que les manchots relâchés se reproduisent à nouveau et survivent pendant de nombreuses années (certains pour être englués une fois de plus). Par conséquent, la situation pour la majorité des oiseaux victimes du naufrage du *Treasure* est bonne et la remarquable opération de sauvetage qui a captivé l'imagination du monde est sans aucune doute un succès dans le domaine de la conservation.

Cependant, ce qui est aussi certain c'est que de tels désastres continueront de survenir; la route maritime du Cap est tempétueuse et elle est fréquentée par de nombreux bateaux. Réagir contre de tels incidents sera toujours nécessaire pour sauver le manchot africain, mais que faire pour être efficace?

A la 6ème Conférence des Parties à la CMS, qui s'est tenue en Afrique du Sud l'année dernière, une résolution a demandé une "action coopérative" pour l'espèce. Le moment est venu de la mettre en application. A un atelier de deux jours sur la conservation des quatre espèces mondiales de manchots *Spheniscus* qui aura lieu en septembre au Chili dans le cadre de la quatrième conférence internationale sur les manchots, une proposition sur la négociation d'un Mémoire d'Accord entre la Namibie et l'Afrique du Sud (les deux seuls Etats de l'aire de répartition où il y ait des habitats de reproduction) sera débattue. Si un MoU peut être élaboré au titre de la CMS, son plan d'action fixera comment le manchot africain, victime des hommes pendant 500 ans, pourra continuer de survivre pendant 100 autres années.

Depuis le 15ème siècle nous avons exploité les manchots africains *Spheniscus demersus*. Nous en avons mangé et nous avons mangé leurs œufs, arraché leur habitat de nidification fait de guano, réduit leur nourriture par la surpêche et nous en avons tué des milliers par le déversement accidentel d'hydrocarbures. Une population de plusieurs millions a perdu 90% de ses individus au cours du siècle dernier, ce qui a conduit à un classement vulnérable de la part de l'UICN et à une inscription à l'Annexe II de la Convention sur les espèces migratrices (CMS).

Le 23 juin de cette année, le minéralier *Treasure* a sombré à quelques kilomètres de deux îles de l'Afrique du Sud, Dassen et Robben, lesquelles abritent 40% de ce qui reste de la population de manchots. La fuite d'hydrocarbures a englué 23 000 oiseaux qui ont été recueillis pour être nettoyés et relâchés par la "Southern African Foundation for the Conservation of Coastal Birds", une ONG qui a 30 années d'expérience dans le sauvetage des manchots englués. Cette opération importante, qui a exigé plus de 1 000 volontaires par jour, est un des sauvetages d'animaux les plus importants jamais tentés dans le monde. Vingt mille autres oiseaux qui risquent d'être englués ont été transportés à Port Elisabeth pour leur permettre de franchir à la nage les 800 km restant jusqu'à leur destination. Ces oiseaux retournent maintenant vers des eaux non-polluées par les hydrocarbures. Trois d'entre eux sont équipés d'émetteurs pour liaison par satellite et leur traversée a été anxieusement suivie sur l'internet par des milliers de personnes. Trois mille poussins orphelins ont été recueillis pour un élevage en captivité et leur dispersion ultérieure dans la nature.



Des milliers de manchots africains englués attendent d'être nettoyés par SANCCOB à une installation temporaire située dans un vieux dépôt du Cap.

© L.G. Underhill

## Progrès accomplis dans la recherche sur les cétacés au Sénégal et en Gambie

par le Dr. Koen Van Waerebeek

La deuxième phase du West African Cetacean Research and Conservation Programme (WAF CET-2), suivi du projet WAF CET-1 parrainé par le PNUE/CMS, a commencé au Sénégal et en Gambie en novembre 1999, coordonné par l'auteur en sa qualité de responsable des recherches pour l'ONG *Marine Education and Research* (MER). Des crédits de fonctionnement et du matériel de terrain ont été fournis pour la réalisation d'activités sur le terrain au Sénégal et en Gambie.

Une infrastructure de base a été mise en place avec succès pour un nouveau centre d'étude des cétacés dans le cadre de l'association *Conservation and Research of West African Aquatic Mammals* (COREWAM) dont le siège est à Dakar. Le Dr. Abdoulaye Djiba, le Dr. Mamadou Diallo et M. Edouard Ndiaye ont assuré le fonctionnement quotidien du centre. Des soins conservatoires ont été donnés à la collection de référence sans cesse croissante de cétacés de COREWAM, tandis que plusieurs nouveaux spécimens, dont un dauphin à bosse, ont été ajoutés. L'identité d'une petite baleine récemment échouée à Ngazobil (qui pourrait avoir été prise accidentellement et qui a été utilisée par la population locale) fait actuellement l'objet d'une enquête. Des petits rorquals, par exemple, pénètrent, on le sait, dans les eaux côtières du Sénégal avec une certaine régularité (Van Waerebeek et autres, 1999). Les restes du spécimen ont été enterrés de manière à ce que le squelette puisse être récupéré ultérieurement.

Un événement important a été la découverte en novembre 1999 d'une communauté petite, mais apparemment en bonne santé, de dauphins à bosse de l'Atlantique (*Sousa teuszii*), espèce en danger, qui se trouvait dans une zone protégée aux confins du Parc National du Delta du Saloum, Sénégal. Les estimations les plus élevées sur le nombre des individus en groupes observés les jours suivants (probablement les mêmes individus) étaient de 26 à 30 spécimens. Ces observations sont les premières prouvées scientifiquement (par KVV) de dauphins à bosse de l'Atlantique dans le delta du Saloum depuis 1979. Des dauphins de la même communauté pourraient, pense-t-on, traverser la frontière dans les

eaux contiguës du Niimi National Park de la Gambie, mais pourraient d'autre part séjourner dans cette zone plus vaste. Ces constatations montrent l'importance de la coordination internationale pour assurer une meilleure protection des populations frontalières de mammifères

qui ne sont pas nécessairement connus pour être migrateurs. La carcasse d'un dauphin à bosse ramassée sur une île voisine, ainsi que la carcasse d'un dauphin à bec trouvée échouée sur l'île de Djinack, sont des signes de mauvaise augure du problème des prises accidentelles par les installations de pêche comme l'ont confirmé les gardiens des parcs des deux pays. Les travaux sur le terrain dans cette zone seront intensifiés afin d'évaluer la situation des populations de dauphins.

En Gambie, un accord a été signé par le *Département of Parques and Wildlife Management* (DPWM) et par MER pour mettre en œuvre conjointement le programme WAF CET-2. M. Alpha Jallow, Mme Anna Cham et le Dr. Linda Barnett ont formé le groupe de travail gambien sur les mammifères aquatiques et ont fourni les renseignements qui suivent. Dix-huit points destinés à recueillir des données ont été établis le long de la côte de l'Atlantique Sud, de la Division de la rive nord de la Gambie et de la Division de la partie basse du fleuve. Chaque site a été surveillé par des observateurs locaux, soit des employés du DPWM et du Ministère de la Pêche (DoF) postés sur place, soit des volontaires. Des dossiers comportant des photocopies de fiches de données, des documents écrits et des dessins de baleines et de dauphins ont été fournis. Plusieurs douzaines d'observations ont déjà été enregistrées par les observateurs gambiens d'au moins six espèces de dauphins, dont des dauphins à bec, des dauphins communs, des dauphins à bosse de l'Atlantique et peut-être des sténos, des espèces de *Kogia* et des cachalots. Comme dans le cas de programmes similaires dans d'autres pays, si la bonne volonté et les talents d'observateur de terrain sont souvent louables, l'identification fiable des espèces reste un problème. Les talents seront affinés par des sorties en mer avec des experts en matière de cétacés, notamment avec l'auteur. Des renseignements anecdotiques suggéreraient qu'au cours des périodes mars-mai et octobre-décembre de plus grands nombres de cétacés sont observés coïncidant avec la présence saisonnière de ethmalose d'Afrique (*Ethmalosa fimbriata*) et de *Sardinella* dont se nourrissent probablement les dauphins.

Des fonctionnaires expérimentés du Ministère gambien de la Pêche de Banjul ont été informés des objectifs de WAF CET-2 et une collaboration plus étroite, afin de recueillir des données sur les cétacés, sera assurée grâce à Mme Cham qui travaille pour les deux départements. Trois spécimens échoués, un globicéphale tropical et deux cranes de grands dauphins ont été ajoutés à la collection de référence du DPWM.

De nouveaux travaux intensifs de collecte de données de terrain sont prévus pour septembre-octobre 2000. Dr. Koen Van Waerebeek, *Conseiller scientifique de COREWAM, Cité Isra Villa 276, Thiaroye Azur, km 16 Rte. de Rufisque, Dakar, SENEGAL, corewam@refer.sn*



Edouard Ndiaye et Koen van Waerebeek avec une carcasse d'un dauphin à bosse

## Inauguration du Parc National du Lac Prespa, Albanie

### Avancée importante pour la conservation des oiseaux migrateurs et autres ressources biologiques

Le 31 mai 2000 le Dr. Rexhep Meidanj, Président de l'Albanie, a inauguré le Parc National du Lac Prespa qui est situé aux confins de l'Albanie, de l'Ex-République yougoslave de Macédoine et de la Grèce et qui couvre une surface de 27 750 hectares. Le Parc a figuré comme modèle dans la Foire internationale EXPO 2000 à Hanovre, Allemagne.

Formée il y a plus de deux millions d'années, la région du lac Ohrid, du grand et du petit lacs Prespa offre un habitat important pour une multitude d'animaux et de plantes sauvages dont certains ne se trouvent nulle part ailleurs dans le monde.

Des dizaines de milliers d'oiseaux passent l'hiver sur les lacs ou s'y reposent lorsqu'ils parcourent les itinéraires Nord-Sud et Est-Ouest. Avec le Parc National et une nouvelle Réserve paysagère, (27 000 hectares également, reliant le lac Ohrid au Parc National Prespa) l'Albanie a doublé la surface de ses régions protégées.

La coopération d'une durée d'un an entre l'ONG (organisation non-gouvernementale) internationale qui siège en Allemagne, EURONATUR, et l'ONG *Preservation & Protection Natural Environment in Albania* (PPNEA) ainsi que l'aide financière du Ministère fédéral allemand pour la Coopération et le Développement économique (BMZ) par le canal de la coopération technique allemande (GTZ) ont permis de réaliser le projet de création du Parc National du Lac Prespa.

Le Dr. Gjicknuri (Président de l'ONG albanaise PPNEA) et le Dr. Fremuth (EURONATUR) ont souligné l'importance du rôle du Secrétariat de la CMS pour sa gestion de l'approbation et du financement de ce projet par le Gouvernement allemand. M. Arnulf Müller-Helmbrecht a souligné la bonne coopération existant entre l'Allemagne et l'Albanie, les ONG compétentes et le Secrétariat de la CMS. "La région a été d'importance mondiale en raison de sa diversité biologique unique et du fait que c'est un site important d'hivernage, de repos et de reproduction pour de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs. Des espèces menacées, telles que le pélican dalmate (*Pelicanus crispus*) et le courlis à bec grêle (*Numenius tenuirostris*), se trouvent ici."

Le Secrétaire exécutif de la CMS, outre ce progrès en faveur de la conservation en Albanie, a reçu la bonne nouvelle que l'Albanie prendra sans doute prochainement les mesures nécessaires pour adhérer à la CMS et aux Accords qui s'y rapportent.



© CMS Dr. R. Meidanj (à gauche) Président de l'Albanie et de hauts représentants de l'Albanie et de l'Allemagne à la cérémonie d'ouverture

## Début d'un nouveau projet GEF sur les zones humides pour les grues de Sibérie



© Bios

par Claire Mirande et Prentice Crawford

Après une période de préparation intensive conduite par la Fondation Internationale pour la Grue (ICF), un projet du Global Environment Facility (GEF) sur la Conservation des zones humides et des corridors de migration, nécessaires aux grues de Sibérie et autres oiseaux d'eau, a commencé en mars. La phase du projet «PDF-B» qui couvre la Chine, la République Islamique d'Iran, le Kazakhstan et la Fédération de Russie sera terminée en mars 2001 avec la soumission d'une proposition de projet quinquennal global.

Le projet, mis en œuvre par l'intermédiaire du PNUE, est coordonné par l'ICF et la Convention sur les espèces migratrices. Le projet vise à assurer la conservation des sites critiques qui sont utilisés par les grues de Sibérie pour la reproduction (en Russie), le repos pendant la migration (dans les quatre pays) et les principaux sites d'hivernage (en Chine et en Iran). Des experts nationaux se chargent des travaux dans chacun de ces pays.

Des plans seront mis au point pour assurer la conservation de la biodiversité générale dans certaines zones humides, dont la plupart sont d'importance internationale pour diverses raisons. Le projet portera essentiellement sur les activités spécifiques de gestion de ces sites et renforcera également la coordination des réseaux de sites le long de l'itinéraire aérien utilisé par les grues de Sibérie en Asie orientale et centrale, en coopération avec des initiatives existantes dont le MOU de la CMS sur la grue de Sibérie, le réseau de sites du nord-est de l'Asie pour les grues de Sibérie et la Stratégie Asie Pacifique pour les oiseaux d'eau migrateurs.

La première réunion du Comité directeur du projet a été accueillie à Moscou du 15 au 17 mars par l'Institut de recherche de toutes les Russies pour la conservation de la nature et les réserves. Le processus pour la mise au point de la proposition de Projet global GEF a fait l'objet d'un examen, des plans de travail nationaux ont été préparés et des mécanismes pour la coordination des itinéraires de migration ont été examinés. Entre mai et décembre, des renseignements seront réunis sur les activités actuelles et envisagées, le statut juridique de protection, les menaces et les points de vue des communautés locales sur les sites du projet.

*Claire Mirande, Directeur de Projet, International Crane Foundation, PO Box 447, E11376 Shady Lane Road, Baraboo, WI 53913-0447, USA.  
Tel: +1 608 356 9462, ext. 122,  
fax: +1 608 356 9465,  
Email : mirande@savingcranes.org*

*Crawford Prentice, Coordinateur régional, Projet GEF, 43/7 Viewcraig Gardens, Edimburgh EH8 9UW, UK.  
Tellfax : +44 131 556 9175,  
Email : cpcranes@aol.com*

## La Wild Bird Society of Japan signe un MOU sur la grue de Sibérie

La Wild Bird Society of Japan (WBSJ) renommée pour ses poursuites d'oiseaux migrateurs par satellite a signé le 18 mai 2000 le Mémoire d'Accord sur les mesures de conservation pour la grue de Sibérie.

On espère que la WBSJ sera en mesure de fournir des émetteurs et de diffuser des données pour participer aux efforts en vue de sauver les grues de Sibérie restantes lesquelles sont au bord de l'extinction en Asie occidentale et centrale.



Dr. Noritaka Ichida, Directeur de la WBSJ, Centre international et M. Douglas Hykle, CMS.

© Simba Chan

## Courlis à bec grêle - Expéditions en Iran et en Russie

par le Dr. Umberto Gallo-Orsi, BirdLife

Depuis 1998, on n'a observé aucun courlis à bec grêle à Merja Zerda, le site d'hivernage traditionnel au Maroc, et les seuls sites d'hivernage se trouvent probablement le long des côtes du golfe Persique. Afin de vérifier un certain nombre d'observations disséminées en Iran, deux expéditions ont été effectuées dans ce pays en janvier, février et mars 2000 avec l'appui des autorités iraniennes.

Bien qu'aucun courlis à bec grêle n'ait été observé, les expéditions, une menée par une équipe russo-néerlandaise, l'autre par un groupe français, ont repéré des concentrations importantes de Pélicans dalmates (*Pelecanus crispus*) et d'autres espèces peu connues telles que le Drome ardéole (*Dromas ardeola*) et le Bécasseau falcinelle (*Limicola falcinellus*). Ils ont également confirmé l'existence de vastes régions d'habitat hivernal idéal pour l'espèce. Les deux équipes visiteront à nouveau l'Iran l'hiver prochain sous la coordination du groupe de travail sur le courlis à bec grêle (SbCWG).



Courlis à bec grêle

© C.H. Gomersall (RSPB)

Le dernier recensement confirmé fait mention de trois juvéniles observés dans le sultanat d'Oman. Il atteste l'importance du golfe Persique et le fait que l'espèce se reproduit encore quelque part au nord du Kazakhstan ou en Sibérie occidentale. Des enquêtes effectuées en juin dans certaines zones de reproduction présumées n'ont pas réussi une fois de plus à observer des oiseaux. De récentes recherches faites en Russie et au Kazakhstan ont montré sans ambiguïté que le surpâturage et le drainage entraînent une perte dramatique de l'habitat qui nuit à un grand nombre d'espèces et pourrait être la plus grande menace actuelle pour le courlis à bec grêle et le vanneau sociable (*Cettusia gregaria*).

Le SbCWG et la CMS étudient actuellement l'organisation d'une réunion d'experts au début de 2001 afin d'analyser d'une manière approfondie l'état actuel de l'espèce et de décider des futures activités. Un Plan d'action actualisé sera également mis au point pour examen et approbation par une réunion d'Etats clés de l'aire de répartition, provisoirement prévue pour 2002.

D'autres bonnes nouvelles concernant les efforts de la CMS pour assurer la conservation du courlis à bec grêle sont parvenues le 18 avril 2000 lorsque l'Italie a signé le Mémorandum d'Accord.

## Atelier de Guinée-Conakry sur la conservation et la gestion des mammifères marins en Afrique de l'Ouest

par les Drs. Eric Archer et Koen Van Waerebeek

Un atelier parrainé par la CMS sur la conservation et la gestion des mammifères marins en Afrique de l'Ouest a eu lieu à Conakry, Guinée, du 8 au 12 mai 2000. Son but était de mettre au point un plan d'action régional de collaboration pour entreprendre des recherches fondamentales sur la faune locale des mammifères marins et pour identifier des populations nécessitant des efforts de gestion coordonnées.



M. Abdel Kader Bangoura, correspondant pour la Guinée (à l'extrême droite) sur le podium à la réunion.

© Bangoura

L'atelier a été accueilli et organisé par le Ministère guinéen de l'Agriculture et a été habilement coordonné par M. Abdel Kader Bangoura, correspondant de la CMS en Guinée. Ont assisté à cet atelier des représentants des gouvernements des pays suivants: Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Gambie, Guinée-Conakry, Sénégal, Togo, ainsi que des fonctionnaires de quatre ministères guinéens et un certain nombre d'observateurs. La presse guinéenne a très largement couvert cet atelier.

Le premier et le second jours de l'atelier ont été surtout consacrés à divers séminaires et séances de formation présentés par les Drs. W. F. Perrin (Conseiller scientifique de la CMS), E. I. Archer (SWFSC) et K. Van Waerebeek (Coordinateur des projets CMS/WAF CET). Ces réunions comportaient notamment un aperçu général de l'évolution et de la biologie des mammifères marins, suivi d'une étude de la répartition connue ou supposée des cétacés et des lamentins dans les eaux d'Afrique de l'Ouest. Cette liste a été complétée ultérieurement par des données provenant de rapports faits par des représentants de pays participants. D'autres renseignements diffusés parmi les participants comprenaient: des méthodologies pour la collecte, la préparation et la conservation de spécimens; des techniques d'enquêtes sur les cétacés et notamment des méthodes d'estimation de quantité par enquêtes basées sur des recouvrements ainsi que des solutions peu coûteuses; des méthodes de surveillance des installations de pêche et des prises accidentelles; des considérations sur les lamentins de l'Afrique de l'Ouest et sur des aspects de l'écotourisme. Des exemples de méthodes de pêche artisanale et d'enquêtes de marchés mises en œuvre avec succès au Pérou et aux Philippines, applicables dans des zones de prises accidentelles ou directes de petits cétacés, ont présenté un intérêt certain. On a également débattu de l'importance de l'appui de la communauté pour les programmes de conservation et des moyens d'accroître la sensibilisation des populations locales à l'égard de ces questions.

A partir de ces renseignements, les participants se sont divisés en quatre groupes de travail pour élaborer les grandes lignes d'un plan d'action pour la région. Un groupe a examiné la nécessité d'entreprendre des études biologiques fondamentales sur la répartition et l'abondance des cétacés et des lamentins dans la région, d'analyser ces renseignements et d'en traduire les résultats en des termes non techniques susceptibles d'être compris par un public plus large. En outre, on a estimé qu'il était important d'identifier les menaces potentielles à l'encontre des animaux et d'évaluer les stratégies de conservation pouvant être employées, dont les détails ont été traités par un second groupe. La capture de mammifères aquatiques dans des installations de pêche artisanales et industrielles, la pollution et autres formes de dégradation de l'habitat, certaines pratiques traditionnelles nuisibles, le développement des intérêts commerciaux et une absence de volonté politique pour traiter efficacement les problèmes ont été cités comme les causes principales d'inquiétude.

En ce qui concerne les recherches sur les mammifères marins, il a été reconnu qu'un réseau coordonné de collecte, de traitement et de dissémination de données était nécessaire pour maintenir ouvertes des lignes de communication et aider à la coordination entre les instituts et les scientifiques qui y participent. Les participants ont également exprimé le souhait d'améliorer leur aptitude à effectuer des recherches sur la conservation grâce à une meilleure formation et à de meilleurs accès aux équipements et aux publications scientifiques.

Comme la science ne peut progresser dans le vide, un autre groupe a étudié le rôle que les politiques nationales ainsi que les éléments institutionnels et juridiques jouent dans l'application et la mise en vigueur des programmes de conservation. Dans ce domaine, il est particulièrement important de faire en sorte que les petits cétacés soient au centre de l'élaboration de plans nationaux de conservation et de gestion. Comme beaucoup de ces objectifs dépendent de l'argent qu'on y consacre, le groupe a étudié également les moyens d'obtenir les financements nécessaires.

Le quatrième groupe de travail a étudié les moyens d'accroître la participation de la communauté locale et la communication par des programmes d'information et d'éducation. On a noté un consensus sur l'idée que la participation de toutes les parties de la société est essentielle, surtout des nombreuses associations de la communauté locale, des ONG régionales et des organisations établies bien placées pour agir sur les populations à l'échelon local. Les communautés de pêcheurs et les divers responsables devraient participer activement à l'application des programmes. Un écotourisme aquatique adéquatement planifié a été cité comme une activité qui peut accroître d'une manière considérable la sensibilisation locale sur la conservation tout en permettant d'obtenir un revenu durable.

L'atelier a été considéré comme étant un succès pour l'identification de nombreuses questions importantes relatives à la conservation et à la gestion des mammifères marins d'Afrique de l'Ouest. Dans une région de cette taille, ce n'est que par des efforts de collaboration que des programmes de conservation durables peuvent être développés. Tous les participants à cet atelier ont compris la nécessité de ce niveau de coopération et ont estimé qu'il était important d'inclure dans leurs futurs efforts la participation des organisations publiques et privées, des institutions internationales, des universités, des centres de recherche, des ONG et d'autres ressources intellectuelles ou matérielles.

Les mesures spécifiques de suivi qui ont été convenues comprenaient l'élaboration d'un projet de Plan d'action régional pour la conservation des cétacés en Afrique de l'Ouest proposé par le Gouvernement guinéen et la création d'un centre régional d'information de référence sur les cétacés comme une voie d'échanges entre la CMS et les chercheurs locaux.

Une sortie en bateau aux îles de l'Oos, au large de Conakry, était prévue pour montrer les bases de la surveillance et de l'observation des côtes à l'aide de petites embarcations mais, du fait du manque de cétacés, cette sortie s'est transformée en un colloque spontané et fructueux sur le rôle de la conservation et de la gestion des ressources dans les sociétés africaines et en une plaisante rencontre entre collègues aussi essentielle à la coopération que toute activité formelle.



© Bangoura

Experts de la CMS : Bill Perrin, Koen Van Waerebeek et Eric Archer (de gauche à droite)

## Le Secrétariat de l'AEWA s'est installé à Bonn

Lors de la première séance de la réunion des Parties à l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), il a été décidé d'accepter l'invitation de la cinquième Conférence des Parties à la CMS (Genève, 1997) pour co-localiser le Secrétariat permanent de l'AEWA nouvellement créé avec le Secrétariat de la CMS. A la fin de juin 2000 le Secrétariat de l'AEWA a quitté le Ministère néerlandais de l'Agriculture, de la Gestion de la Nature et des Pêches pour rejoindre l'Unité des Accords dans l'immeuble des Nations Unis à Bonn, Allemagne. Avec ce déménagement, le rôle des Pays-Bas dans l'évolution de l'Accord changera sans pour autant se terminer. Ms. Geke Faber, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, à la Gestion de la Nature et des Pêches, a informé la réunion des Parties dans son allocution d'ouverture que les Pays-Bas continueraient d'appuyer pleinement cet Accord.

Au début de l'an 2000, le poste de Secrétaire exécutif de l'AEWA a fait l'objet d'annonces. Les entrevues ont eu lieu en avril et, après avoir testé plusieurs candidats, le Dr. Klaus Töpfer, Directeur exécutif du PNUE, a décidé d'offrir le poste à M. Bert Lenten, qui était chargé, en qualité de Secrétaire, du Secrétariat intérimaire de l'AEWA pour les activités courantes depuis le début de 1996.

Le Dr. Gerard C. Boere, ex-membre du Comité permanent de la CMS, a joué également un grand rôle dans le développement de l'AEWA. C'est en effet la personne qui a rédigé le projet d'Accord en étroite coopération avec le Secrétariat de la CMS et diverses ONG. Le premier novembre 1999, date de la mise en vigueur de l'Accord, est devenu un jalon grâce à tous les efforts du Secrétariat.



Bert Lenten,  
Secrétaire exécutif de l'AEWA

Grâce à la nomination de Bert Lenten, la transition de Secrétariat intérimaire à Secrétariat permanent ne causera qu'un minimum de perturbations dans les activités courantes de l'Accord. Pour les trois prochaines années, sa tâche prioritaire sera d'accroître le nombre de Parties contractantes et naturellement d'appliquer l'Accord.

Au nom du Secrétariat de la CMS, Arnulf Müller-Helmbrecht s'est félicité de la nomination de Bert Lenten et de l'arrivée à Bonn du Secrétariat permanent de l'AEWA. "C'est avec impatience que j'attends de travailler étroitement avec Bert pour que les progrès significatifs réalisés jusqu'ici par l'AEWA se poursuivent dans l'avenir."

## Feu vert pour l'Unité des Accords

Les troisièmes sessions des réunions des Parties à EUROBATS et à ASCOBANS qui ont eu lieu respectivement les 24-26 et 26-28 juillet à Bristol ont pris la décision historique de se joindre à l'Unité des Accords de la CMS qui sera administrée par le PNUE. Cette décision créera des liens institutionnels et administratifs plus étroits avec le Secrétariat de la Convention mère, tandis que les Secrétariats des Accords seront toujours responsables envers leurs Parties pour les questions politiques et fonctionnelles. Avec un soutien administratif accru du PNUE/CMS, les Secrétariats seront en mesure de concentrer leurs efforts sur les tâches centrales d'application et de promotion de la conservation de leurs espèces ciblées. EUROBATS et ASCOBANS feront partie de l'Unité des Accords le 1er janvier 2001 lorsqu'ils rejoindront le Secrétariat permanent de l'AEWA qui a été transféré à Bonn en juillet (voir l'article séparé à ce sujet).

La CMS appuie totalement les décisions visant à réaliser une plus grande coopération et collaboration entre les diverses Conventions relatives à la biodiversité et les autres organisations ayant des buts similaires. La création de l'Unité des Accords est la preuve que la CMS pratique ce qu'elle prêche. EUROBATS et ASCOBANS ont bénéficié des dispositions de ces dernières années sur la co-localisation. Les avantages de l'Unité des Accords seront même plus importants, ce qui est une bonne nouvelle pour les espèces migratrices.



**EUROBATS Secrétariat**  
 Martin-Luther-King-Str. 8  
 D-53175 Bonn, Allemagne  
 Tel. (49 228) 815 2420 / 21  
 Fax (49 228) 815 2445  
 email: eurobats@uno.de  
 http://www.eurobats.org

## EUROBATS

### Bienvenue à la famille du PNUE

La 3ème session de la réunion des Parties à EUROBATS a été accueillie à Bristol du 24 au 26 juillet 2000 grâce à la généreuse invitation du Gouvernement du Royaume-Uni. Toutes les Parties, huit autres Etats de l'aire de répartition et plusieurs ONG y étaient représentés. Un certain nombre de décisions importantes pour renforcer et développer l'Accord ont été prises.

A compter du 1er janvier 2001, EUROBATS sera administré au titre du PNUE dans le Service des Accords de la CMS nouvellement créé avec l'AEWA et ASCOBANS. Des synergies, une meilleure efficacité grâce à des économies d'échelle et à une étroite coopération, devraient se développer du fait de la co-localisation des secrétariats d'Accords et d'un cadre administratif commun.

Une autre Résolution importante adoptée à Bristol porte sur un amendement de l'Accord. On lui a donné une annexe pour faciliter l'adjonction d'un plus grand nombre d'espèces de chauves-souris. L'amendement introduit également une meilleure définition du champ d'application de l'Accord et invite plus expressément les Etats non-européens de l'aire de répartition à adhérer à l'Accord. Dès que l'amendement sera mis en vigueur, le titre de l'Accord sera: "Accord sur la conservation de populations de chauves-souris d'Europe".

Pour commémorer le 10ème anniversaire de la signature de l'Accord, la réunion a déclaré l'année 2001 "Année internationale des chauves-souris". Les Parties feront des efforts supplémentaires pour promouvoir la conservation des chauves-souris, sensibiliser le public et encourager les pays dans le monde entier à participer à des initiatives pour améliorer la conservation des chauves-souris de toute espèce. Dans d'autres Résolutions, les Parties ont créé un nouveau Plan d'action dont les priorités sont l'application d'un Plan de gestion et de conservation des chauves-souris et ont affiné le système de rapports prévu par l'Accord.

Il a été particulièrement agréable à la réunion des Parties d'accueillir la Roumanie, 20ème Partie à l'Accord. Un certain nombre d'autres pays devraient y adhérer avant la fin de l'année.



Mr. Peter Lina, Président du Comité consultatif, Ms. Eva Suchomelova, Vice-Présidente de la réunion, Mr. Roger Pritchard, Président de la réunion et Mr. Andreas Streit, Secrétaire exécutif d'EUROBATS (de gauche à droite)

© EUROBATS



ASCOBANS Secrétariat  
Martin Luther-King-Str. 8  
D-53175 Bonn, Allemagne  
Tel. (49 228) 815 24 18  
Fax (49 228) 815 24 40  
email:  
ascobans@ascobans.org  
<http://www.ascobans.org>

### ASCOBANS

#### Bienvenue à la famille du PNUE

Du 26 au 28 juillet 2000, la troisième réunion des Parties à ASCOBANS s'est tenue à Bristol, Royaume-Uni. A l'invitation du Gouvernement du Royaume-Uni, des représentants de huit Parties maritimes riveraines de la mer du Nord et de la Baltique, de la France et de la Norvège, ainsi que d'un grand nombre d'organisations intergouvernementales et non-gouvernementales, se sont réunis à Bristol pour examiner les progrès accomplis et les difficultés rencontrées pour la réalisation d'ASCOBANS ainsi que les objectifs atteints depuis la dernière réunion des Parties qui a eu lieu à Bonn, Allemagne, en 1997 et qui a examiné les voies à suivre dans la période triennale à venir.

La prise accidentelle, à savoir l'enchevêtrement accidentel de cétacés dans les engins de pêche, est la principale menace à l'encontre des cétacés dans les eaux européennes. Si les baleines et les dauphins ne sont plus délibérément chassés dans la zone de l'Accord, plusieurs milliers sont tués chaque année lors de prises accidentelles. Afin de permettre à des troupeaux décimés de se reconstituer, les prises accidentelles doivent être considérablement réduites. Par conséquent, un des objectifs les plus importants de l'Accord est la réduction du nombre de petits cétacés pris accidentellement par les installations de pêche. La pollution marine est une autre menace sévère qui exige une coopération internationale. Des substances dangereuses, telles que les métaux lourds et les polluants organiques, s'accumulent le long de la chaîne alimentaire et atteignent des niveaux élevés dans les tissus du corps des mammifères marins, ce qui nuit à leur santé. Les perturbations acoustiques sont une autre cause croissante d'inquiétude.

La réunion des Parties a donc fixé des limites claires pour les prises accidentelles des marsouins de ports et identifié les mesures clés suivantes nécessaires pour aborder la conservation des cétacés dans la zone de l'Accord:

- Elaboration d'un plan de reconstitution pour les marsouins de ports menacés dans la mer Baltique.
- Renforcement des conseils sur les mesures visant à réduire les prises accidentelles.
- Poursuite des travaux sur la structure, l'abondance et la répartition de la population.

La réunion a également estimé que la Communauté européenne devrait prendre des initiatives pour réduire les prises accidentelles de cétacés dans la zone d'ASCOBANS et que la zone de l'Accord devrait être étendue vers le Sud et vers l'Ouest pour comprendre les eaux de l'Espagne, du Portugal et de la République d'Irlande.

En outre, la troisième réunion des Parties à ASCOBANS a suivi l'AEWA et EUROBATS en donnant son accord sur l'intégration formelle du Secrétariat d'ASCOBANS qui a été



co-localisé avec le Secrétariat de la CMS à Bonn depuis 1998 dans l'Unité des Accords nouvellement créé de ce Secrétariat. Le soutien administratif fourni par l'intermédiaire du Service des Accords permettra au Secrétariat d'ASCOBANS de mieux concentrer ses efforts sur les aspects fonctionnels de la conservation. Le développement politique d'ASCOBANS restera la seule responsabilité des Parties à ASCOBANS.

Marsouin commun, © F. Graner

## Secrétariats d'Accords



**Secrétariat Intérimaire**  
 "Villa Girasole"  
 16, Boulevard de Suisse  
 98 000 Monaco  
 Tel. (+377) 93154229  
 Fax (+377) 93509591  
 email:  
 mcvanklaveren@gouv.mc

### ACCOBAMS

#### Bientôt en vigueur?

ACCOBAMS entrera bientôt en vigueur: La Croatie et la Roumanie ont annoncé qu'elles avaient ratifié l'Accord en juin. Il ne faut plus qu'un autre pays méditerranéen. Plusieurs pays ont bien avancé dans leurs procédures de ratification et il y a de bonnes raisons d'espérer que l'Accord entrera en vigueur avant la fin de l'an 2000.

A l'échelon sous-régional, il y a une autre bonne nouvelle: le sanctuaire franco-italo-monégasque pour les mammifères marins a été agréé. Monaco et la France ont déjà ratifié. Son application commencera sous peu et des recherches scientifiques s'intensifient déjà dans la Zone. Le WWF pour la France organise dès maintenant une campagne au large du cap Ligure dans les limites du sanctuaire afin de commencer un recensement des populations de dauphins à bec dans les eaux côtières.

En outre, une nouvelle étude sous la forme d'une thèse intitulée «Le rôle et l'importance des canyons sous-marins sur les bords du continent pour la répartition estivale des cétacés dans la partie nord-ouest de la Méditerranée» améliorera notre connaissance sur l'aire occupée par les cétacés et leur écologie dans cette région.

En juin dernier, les éléments fondamentaux de la protection juridique des cétacés ont fait partie d'une présentation au pavillon monégasque à EXPO 2000, à Hannovre.

Le Secrétariat a continué d'assurer une liaison avec ASCOBANS et a participé en mars dernier à la réunion du Comité consultatif d'ASCOBANS.

### Réunion de la Commission baleinière internationale

La 52ème réunion annuelle de la Commission baleinière internationale (CBI) s'est tenue du 3 au 6 juillet à Adelaide, Australie.

Alors que l'attention mondiale s'est concentrée naturellement sur l'importante question et le problème controversé de savoir s'il faut lever le moratoire sur la chasse commerciale à la baleine et établir un sanctuaire pour les baleines dans les mers du Sud, la réunion a examiné également l'importance de la coopération avec d'autres organisations. (On peut trouver d'autres précisions sur l'issue de la réunion sur le site internet de la Commission baleinière internationale <http://ourworld.compuserve.com/homepages/iwcoffice/>)

Au cours de l'année dernière, la Commission baleinière internationale a intensifié sa collaboration avec l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la Baltique et de la mer du Nord (ASCOBANS), le Conseil international pour l'exploration de la mer (ICES), la Convention sur la conservation des ressources marines vivantes de l'Antarctique (CCAMLR) et le GLOBEC de l'océan austral (SO-GLOBEC).

En outre, la Commission a donné pouvoir à son secrétariat de signer un Mémorandum d'Accord avec la CMS sur une coopération plus étroite et l'échange de renseignements dans des domaines d'intérêt commun. La CMS a conclu des accords similaires avec d'autres organisations dont notamment l'UICN, le Secrétariat de la CDB, le Bureau Ramsar et Wetlands International.

## GROMS

Les connaissances sur la migration animale sont variées. Si l'on a des renseignements considérables sur les oiseaux, les recherches sur la migration des poissons sont restées confinées aux espèces économiquement importantes. Les documents concernant les mammifères et les insectes sont très disséminés. Le GROMS - *Global Register of Migratory Species* - cherche à traiter le problème en faisant la synthèse des connaissances actuelles dans une base de données normalisées reliée à un système de renseignements géographiques (GIS).

La base de données fournit des renseignements tout à fait référencés sur les espèces, les populations, la bibliographie, les organisations chargées de la surveillance et les experts. Les cartes de répartition, les itinéraires de migration et les données sur des sites ont été géoréférencés dans ARCVIEW et peuvent être transmis à d'autres projets GIS.

L'enregistrement de données a commencé en juin 1998 et maintenant 1 800 espèces ont été enregistrées. L'unité de base au sein du GROMS c'est les «populations» définies soit d'un point de vue taxonomique jusqu'au niveau de la sous-espèce, soit géographiquement, soit par âge et sexe. Ces dernières catégories sont importantes car le comportement migratoire diffère considérablement entre mâles et femelles et entre phoques adultes et juvéniles, par exemple. Les populations définies géographiquement ou génétiquement sont les unités de gestion pour la conservation. A ce jour, le GROMS contient 1 111 populations (surtout des oiseaux d'eau et des phoques).

Les cartes sont des outils importants qui représentent les mouvements des espèces

migratrices. Le GROMS contient des cartes GIS indiquant des zones (aire et répartition des espèces), des lignes (itinéraires aériens) et des points (lieux d'observations). Un fait intéressant qui émerge de l'analyse des données enregistrées jusqu'à présent est que la diversité des espèces migratrices n'augmente pas vers les tropiques et qu'elle est élevée dans les régions tempérées. Certains «points chauds» - où les espèces se concentrent selon les saisons, soit pour se reproduire, soit pour se nourrir, soit pour muer - ont été également identifiés. Beaucoup de ces zones se trouvent hors des zones prioritaires pour la conservation de la biodiversité et la plus grande part de la responsabilité pour la conservation des espèces migratrices repose sur les pays industrialisés et les pays à économie de transition. L'extension de l'utilisation du GIS, à mesure que le projet évolue vers la phase II qui commencera en 2001, aidera à identifier les menaces potentielles aux espèces du fait des changements dans l'utilisation de la terre, du développement et de la pollution.

Une nouvelle Graphical User Interface (GUI) a été conçue permettant de diffuser des cartes interactives sur la toile et d'élaborer des rapports simples sur les espèces. Les menus pour le système de récupération ont été spécialement adaptés aux besoins des adeptes de la conservation et des décideurs politiques. Une version pilote de cette fonction peut être testée à: <http://www.groms.de>

Le projet GROMS est mené par le *Dr. Klaus Riede, Centre pour la recherche et le développement, Walter-Flex-Strasse 3, D53113, Bonn, Allemagne (email: k.riede.zfmk@uni-bonn.de).*

## Migration et mythologie

Depuis des temps immémoriaux, des animaux ont migré sur de vastes distances sur tout le globe, mais ce n'est qu'au cours de ces derniers siècles que les progrès technologiques ont lentement permis à l'humanité d'émuler ces voyages. La façon dont ces créatures naviguent est encore un mystère pour la science moderne et il n'est donc guère étonnant que les animaux migrants aient capturé l'imagination des sociétés primitives et occupé une place si importante dans les fables, le folklore, les légendes et les mythes.

Tous ceux qui travaillent pour et avec la CMS sont conscients de la valeur des espèces migratrices en termes d'environnement, d'écologie et de génétique, mais le texte de la Convention souligne également l'importance éducative, culturelle et esthétique des animaux.

Le Secrétariat de la CMS envisage de réunir des contributions illustrant les valeurs culturelles, spirituelles et morales attribuées aux espèces migratrices. Les lecteurs du Bulletin sont donc invités à adresser au Secrétariat des contributions telles que des histoires, des contes de fées, des chansons, des bouts rimés, des poèmes, des images et des dessins sur les espèces migratrices. La publication d'un condensé des matériaux reçus est à l'étude.

## Coopération entre la CMS et la

### Commission internationale baleinière (CBI)



Sur le podium: P. van Klaveren, A. Müller-Helmbrecht, M. O'Sullivan, Dr. R. Gambell, Dr. P. Rijnders (de gauche à droite)

Le 26 juillet 2000 les Chefs des Secrétariats de la CMS et de l'CBI ont signé officiellement le nouveau Mémoire d'Accord (MoU) conclu entre leurs deux Secrétariats. La cérémonie a eu lieu à Bristol, R.U., juste avant l'ouverture de MOP3 à ASCOBANS.

Mark O'Sullivan, Chef p. i. de la Global Wildlife Division du DETR (Ministère de l'Environnement du R.U.) et correspondant national pour la CMS, présidait les formalités. Il s'est félicité de la conclusion du MoU et a exprimé sa conviction que les Secrétariats "administreraient le MoU avec bon sens et subtilité", contribuant ainsi aux "tentatives difficiles de tous les pays de garantir dans toute sa plénitude le développement durable et de protéger la diversité de la vie sur terre".

Arnulf Müller-Helmbrecht, Secrétaire exécutif de la CMS, a expliqué que la conclusion du MoU était à la fois importante et opportune. Les travaux sur les petits cétacés effectués par des scientifiques de réputation mondiale au titre du CBI, d'une part et les activités croissantes en faveur des baleines et des dauphins au titre de la CMS, d'ASCOBANS et d'ACCOBAMS, d'autre part, exigent une coopération régulière et bien coordonnée afin d'assurer la synergie et d'éviter des répétitions de travaux.

Le Dr. Ray Gambell, Secrétaire du CBI à la retraite, a dit combien il se félicitait que les consultations au sujet du MoU aient abouti à une heureuse conclusion. Il laissera l'application du MoU à son successeur, le Dr. Nicola Grandy. Il a insisté sur le fait que les liens existants entre le CBI, la CMS et ASCOBANS surtout dans le domaine de la recherche sur les petits cétacés auront une nouvelle dimension et une nouvelle qualité grâce au fondement officiel que fournit le MoU.

Le Dr. Pieter Rijnders, Président du Comité consultatif d'ASCOBANS et un des experts qui a participé longtemps aux travaux scientifiques du CBI, s'est félicité du rôle que le MOU pouvait jouer et a souligné l'importance des liens existants déjà. Patrick van Klaveren, représentant la Principauté de Monaco laquelle assure le secrétariat intérimaire d'ACCOBAMS, s'est fait l'écho de ces commentaires.

## Personnalités

Le **Dr. Ray Gambell OBE**, cesse cet été ses fonctions de Chef du Secrétariat de la Commission internationale baleinière et prend sa retraite après une brillante carrière de plus de 20 ans. Son successeur est le **Dr. Nicola Grandy**, biologiste de formation. Celle-ci travaille actuellement à Paris, à l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE).

**Peter Bridgewater** a été Vice-Président, puis Président du Comité permanent de la CMS de 1992 à 1997 où il représentait l'Océanie. En sa qualité de correspondant de la CMS pour l'Australie, il a rendu de grands services. Comme pour Rob Hepworth (voir ci-dessous), sa participation s'est étendue aux premiers stades de la CDB. Il est maintenant Directeur du Programme l'Homme et la biosphère de l'UNESCO (Paris).

**Robert Hepworth**, qui était récemment Chef de la Global Wildlife Division au DETR (Ministère britannique de l'Environnement), a pris une nouvelle fonction auprès du PNUE en qualité de Directeur adjoint de la Division for Environmental Conventions. Rob est particulièrement bien qualifié pour cette nouvelle fonction car il compte de nombreuses années d'expérience dans l'application et la négociation des conventions et des législations dans le domaine de la vie sauvage internationale. Il a été Président du Comité permanent de la CMS de 1991 à 1994 et a présidé la COP5 à la CMS (Genève, 1997) et le Comité plénier à COP6 (Le Cap, 1999). Il a également déployé beaucoup d'activité dans les réunions de la CITES.

**Andrew McNee**, Conseiller scientifique de la CMS, a quitté son poste à la fin de juillet. Très récemment, il a participé activement à l'élaboration des Résolutions et Recommandations de la CMS sur les prises accidentelles et les albatros.

## Wetlands International

**Mrs. Robin Schaap** quitte son poste de Directeur international de Wetlands International au 1er septembre. Elle a l'intention de garder le contact avec Wetlands International et de continuer à faire usage de son expérience et de ses connaissances au nom de l'organisation. Wetlands International espère pouvoir diffuser des renseignements sur son successeur dès que possible.

Le **Dr. Gerard Boere** a été au service de la Convention en tant qu'ancien Vice-Président du Comité permanent de la CMS (1997-1999), correspondant de la CMS pour les Pays-Bas et il est considéré comme le "père" de l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie (AEWA). Il sera détaché par son Gouvernement en tant que coordinateur du Programme international auprès de Wetlands International (ICU) dont le siège est à Wageningen. Les fonctions de son nouveau poste seront concentrées sur les traités et les conventions internationaux et l'élaboration de nouveaux accords sur les itinéraires aériens. Le nouveau correspondant de la CMS sera **Jan Willem Sneep**, Chef adjoint de la Division de la gestion internationale de la nature, qui a été membre de la délégation néerlandaise auprès de la CMS depuis 1994 et Chef de la délégation lors des MOP à AEWA, ASCOBANS et EUROBATS.

Le **Dr. Arthur Mitchell** a démissionné de son poste de Directeur exécutif de Wetlands International pour prendre de nouvelles fonctions en Indonésie le 26 juin 2000. Le dernier jour du Dr. Mitchell à WI-AP a été le samedi 17 juin 2000.

Le **Dr. Taej Mundkur** a été nommé Directeur exécutif p.i. en attendant l'examen des futures dispositions en vue de choisir un nouveau Directeur exécutif. Le Dr. Mundkur a travaillé avec WI-AP pendant de nombreuses années et a montré son dévouement et son enthousiasme pour l'organisation dans tous les travaux qu'il a effectués.

## La CMS à EXPO 2000 de Hanovre



Réception des Chefs des Secrétariats des Nations Unies installés en Allemagne: Kofi Annan avec Arnulf Müller-Helmbrecht

### Visite de M. Kofi Annan au Pavillon de l'ONU

M. Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies, a visité le 2 juillet EXPO 2000 à Hanovre pour marquer l'occasion du "Jour d'Honneur de l'ONU". Le remarquable pavillon des Nations Unies qui a la forme d'une coque géante de nautilus abrite une exposition montrant toute la gamme des activités des Nations Unies dans le monde.

La CMS est représentée dans la Section Environnement. Le mur de présentation de la CMS montre une impressionnante photo éclairée d'un vol de canards plus grands que nature dans leur migration, ainsi que d'autres espèces migratrices. De brefs textes en allemand, anglais, espagnol et français expliquent aux visiteurs les travaux de la CMS.

### Congrès et ateliers

Un certain nombre d'événements annexes sur des thèmes concernant l'environnement ont été organisés au cours d'EXPO 2000. L'un d'eux concerne la Conférence "Living Lakes" du Global Nature Fund, qui s'est tenue les 16 et 17 juin 2000, où M. Müller-Helmbrecht était membre du Bureau et a parlé de l'importance pour la CMS de "Homme et Biosphère" (MAB) de l'UNESCO et des sites faisant partie du Patrimoine mondial. M. Müller-Helmbrecht et le Dr. Bridgewater, Directeur de MAB, se sont mis d'accord pour mettre au point un programme de collaboration entre leurs deux organisations.

Les résultats d'une coopération trilatérale, entre les Pays-Bas, le Danemark et l'Allemagne, qui a été mise en place par la CMS en tant qu'"Accord sur la conservation des phoques de la mer de Wadden", sont à la base de la contribution de Jens Enemark (Chef du Secrétariat de l'Accord) à l'atelier „Gestion intégrée des eaux internationales”. Cet atelier s'est déroulé conjointement avec un débat de haut niveau intitulé "Le défi de la durabilité". C'était notamment un des dix débats entre experts et décideurs dans la série "The Global Dialogue" qui traite de dix questions diverses d'intérêt international. La session était organisée par le Stockholm Environment Institute (SEI) et l'Expo 2000 GmbH, en coopération avec plusieurs institutions internationales telles que: PNUE, GEF, Leadership of Environment and Development (Lead) et la Société allemande pour la coopération technique (GTZ).

### Pavillons nationaux

Un certain nombre d'expositions nationales portent sur des questions relatives à l'environnement, dont beaucoup concernent directement la CMS et à ses activités. L'Albanie, par exemple, met en valeur le Parc National Prespa nouvellement créé (voir l'article), alors que Monaco met en vedette un accord créant un sanctuaire méditerranéen pour les mammifères marins.



## Le pavillon bleu des Nations Unies

### flotte à Cambridge

Depuis le 3 juillet le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (CMSC) est partie intégrante

du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Ces deux organisations seront chargées de mettre au point un système d'information et de surveillance relatif à la biodiversité qui appuiera les travaux des décideurs dans les instances gouvernementales, le secteur privé et les agences chargées de la conservation et du développement.

Une cérémonie publique a été organisée pour célébrer l'ouverture du premier institut des Nations Unies en Grande Bretagne depuis 50 ans. Dans son allocution par vidéo lors de cette cérémonie, M. Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies, a souligné l'importance des travaux du CMSC: "Comme élément du Programme des Nations Unies pour l'environnement, vous aiderez la communauté mondiale à affronter un de ses plus décourageants défis: la protection de la précieuse biodiversité de la Terre. Sans doute sommes-nous à l'aube d'un nouveau millénaire, mais les problèmes de

l'environnement auxquels nous devons faire face sont douloureusement familiers. Ils pourraient peut-être même empirer."

De son siège mondial à Nairobi, le PNUE est au centre d'un réseau en expansion d'entités de surveillance de l'environnement. Il fait grand cas de la réputation du CMSC en tant que service d'information indépendant et faisant autorité qui est à la disposition des utilisateurs dans le monde entier. Par conséquent, les efforts du PNUE, en association avec l'Alliance mondiale pour la nature (UICN), un des autres parrains du CMSC, et avec les encouragements du Gouvernement du Royaume-Uni, ont réussi à amener le CMSC dans le giron du PNUE.

"Maintenir la diversité de la vie sur la terre est l'essentiel du développement durable" a déclaré Mark Collins, chef exécutif du PNUE/CMSC. "En devenant un centre du PNUE, le CMSC renforcera son statut international, sera mieux placé pour réunir et diffuser de par le monde des renseignements sur la biodiversité et sera en mesure d'attirer du monde entier du personnel et des étudiants de valeur".



## CMS lance une affiche officielle

Pour marquer l'ouverture de la conférence de la Convention sur la diversité biologique (CDB), M. Klaus Töpfer, Directeur exécutif du PNUE, ainsi que M. Hamdallah Zedan, Secrétaire exécutif de la CDB et M. Arnulf Müller-Helmbrecht, Secrétaire exécutif de la CMS, ont inauguré l'affiche officielle de la CMS au siège du PNUE à Nairobi.

Le Chef du Bureau Ramsar et un représentant de la Convention sur le Patrimoine mondial de l'UNESCO y participaient également.

Comme cela a été exposé avec plus détails dans le Bulletin N°10, l'affiche gagnante est basée sur un dessin conçu par un des 150 élèves des écoles de Bonn, Allemagne participant au concours. Le concours a eu lieu l'année dernière pour marquer le 20ème anniversaire de la Convention. Dix autres affiches primées et des renseignements supplémentaires sur les deux conventions étaient également exposés à cette cérémonie. "Cet événement symbolise les puissantes synergies qui existent entre les accords sur la biodiversité et ceux sur les espèces migratrices" a déclaré le Dr. Töpfer. "Les dauphins, les tortues, les oiseaux et les 5 à 10 000 autres espèces migratrices existant dans le monde forment une partie essentielle et vulnérable de la biodiversité que la CDB vise à conserver et à utiliser durablement."



## Atelier de la CMS en Japon

En mai de cette année, la Wild Bird Society of Japan (WBSJ) a pris l'initiative d'organiser un petit atelier sur la CMS. La WBSJ, organisation partenaire de BirdLife, est une des principales organisations non-gouvernementales du Japon avec un nombre sans cesse croissant d'adhérents fervents adeptes de la conservation.

L'atelier - idée du Dr. Noritaka Ichida, Directeur du Centre international de la WBSJ - a réuni des ONG ayant des intérêts similaires à ceux de la WBSJ, des experts juridiques et des représentants du gouvernement pour se faire une idée des avantages possibles de l'adhésion du Japon à la CMS. Tout au long de la journée qu'a duré cette séance d'information conduite par le Secrétaire adjoint de la CMS, les participants ont étudié les points les plus marquants de la Convention, montrant une connaissance et un intérêt impressionnants de cet instrument unique pour la conservation d'animaux migrateurs.

Les objectifs de l'atelier ont été pleinement atteints. Ils visaient à exposer les mérites de la CMS, à permettre de clarifier certains malentendus et à créer de l'intérieur du Japon une force pour vaincre la résistance de certains cercles à souscrire aux objectifs en question. Grâce au soutien actif du réseau informel créé par le Dr. Ichida de nouveaux contacts seront pris et étendus systématiquement au cours de l'année à venir.



Participants de la CMS - Atelier du Japon

© Simba Chan

## La CMS souhaite la bienvenue à trois nouvelles Parties

Depuis la publication du Bulletin N°10, le nombre de Parties à la CMS a augmenté. Il atteint 70 avec l'adhésion des pays suivants:

**Ouganda** - Grâce à sa position géographique et à une grande variété de types de terrain l'Ouganda possède une gamme incroyable de biodiversité. Afin de protéger et de gérer efficacement et durablement ces précieuses ressources, un Ministère des Parcs nationaux a été créé en Ouganda dès 1952. Ce Ministère gère actuellement 10 Parcs qui permettent de préserver l'extraordinaire diversité des animaux et de la nature .

**Nouvelle-Zélande** - Les Parcs nationaux et les zones protégées de la Nouvelle-Zélande couvrent environ 30 pour cent de sa surface terrestre. Ils sont irremplaçables car ils offrent un lieu sûr à la flore et à la faune en danger. Il y a de nombreuses zones humides et certains des vastes sites côtiers sont importants pour l'hivernage des échassiers migrateurs qui atteignent le point le plus méridional de leur migration dans ces îles.

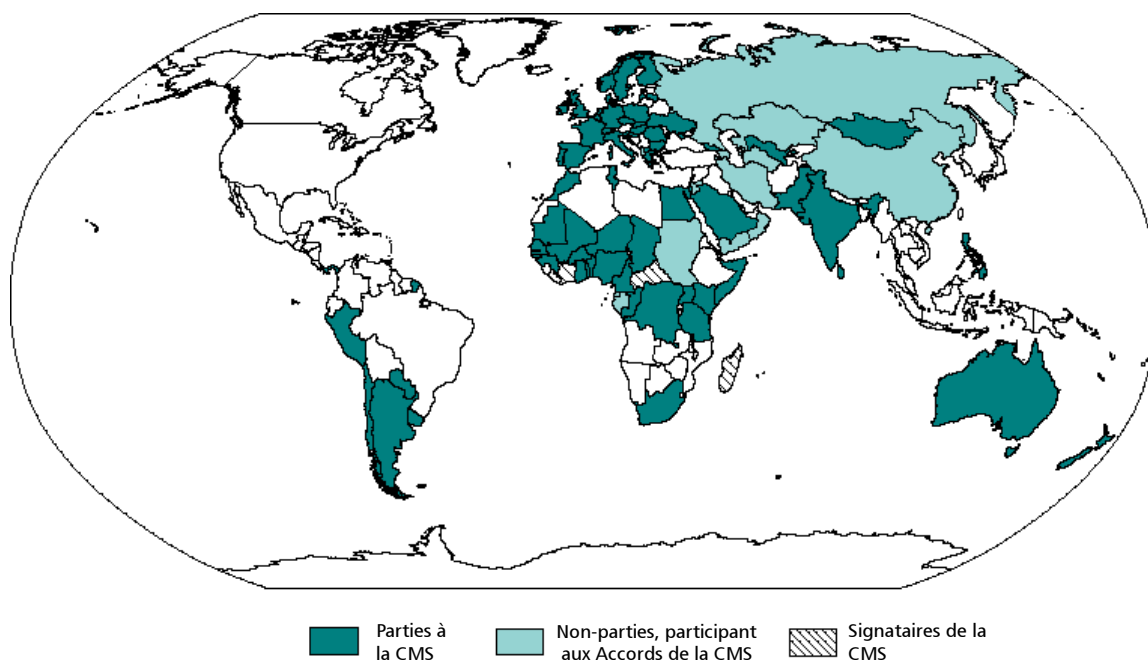
**Croatie** - La Croatie est un pays en forme de croissant au nord de la péninsule des Balkans. Il a des paysages variés dont les rochers dénudés des Alpes Dinariques, les collines successives de la région de Zagorje, au nord de la capitale, Zagreb, et la fertile région agricole de la plaine de Pannonie à l'est. Les forêts couvrent plus d'un tiers du territoire du pays. 440 000 hectares sont protégés en tant que Parcs nationaux, Parcs naturels et autres. La Croatie a également adhéré à EUROBATS, ACCOBAMS et AEW.

| DATES                   | TITRE  | LIEU                     | ORGANISATEUR                    |
|-------------------------|--|--------------------------|---------------------------------|
| 15 - 20 Septembre       | 90ème Association internationale annuelle des Agences relatives aux poissons et à la vie sauvage | Indianapolis, États Unis | IAFWA                           |
| 21 - 22 Septembre       | Réunion du Comité permanent de la CMS  | Bonn, Allemagne          | CMS                             |
| 4 - 11 Octobre          | Congrès mondial de l'UICN  | Amman, Jordanie          | UICN                            |
| 16 - 19 Octobre         | Conférence sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats                 | Okinawa, Japon           | Env. Australia/<br>Agence Japon |
| 23 - 24 Octobre         | AEWA: 1ère réunion du Comité technique   | Bonn, Allemagne          | AEWA                            |
| 23 - 29 Octobre         | 2ème congrès ornithologique Pan-asiatique  | Sri Lanka                | Sri Lanka Ornithology           |
| 28 Octobre - 1 Novembre | Atelier sur les tortues marines (Partie occidentale de l'océan Indien) - dates à confirmer       | Abou-Dhabi               | E.A.U.                          |
| 6 - 10 Novembre         | 3ème réunion de la Convention sur les mers régionales et les Plans d'action                      | Monaco                   | PNUE                            |
| 11 Novembre             | Réunion de coordination sur le Plan d'action sur les mammifères marins (MMAP)                    | Monaco                   | PNUE                            |
| 13 - 16 Novembre        | Atelier sur la biologie des tortues marines et leur conservation en Méditerranée                 | Le Caire, Egypte         | Initiative Darwin               |

## Carte des Parties à la CMS

### Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Carte des Parties à la CMS, des Signataires et autres Etats participants (au 01.10.2000)



Les frontières qui figurent sur cette carte n'impliquent aucune approbation ou acceptation officielle du PNUE

Pour la liste complète des Parties à la CMS, veuillez consulter le site internet de la CMS: [www.wcmc.org.uk/cms](http://www.wcmc.org.uk/cms)